



Glossaire

Aînés Dans le cadre de notre projet, nous considérons les adultes de 55 ans et plus comme des aînés.

Population cible Notre population cible constitue les aînés acadiens et francophones de 55 ans et plus vivant dans les régions rurales des provinces atlantiques.

Ruralité Dans le cadre de notre projet, nous considérons toutes les régions des provinces atlantiques comme étant rurales, à l'exception des villes de Fredericton, Moncton et Saint-Jean (N.-B.), Charlottetown (Î.-P.-É.), Halifax (N.-É.) et Saint-Jean de Terre-Neuve (TNL).

Provinces atlantiques Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador

EDSC Emploi et Développement social Canada (ministère fédéral qui finance notre projet)

PNHA Programme Nouveaux Horizons pour les aînés d'Emploi et Développement social Canada

Communauté de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) Nous considérons que toutes les communautés qui incluent des francophones et Acadiens dans les provinces et territoires du Canada, à l'exception du Québec, sont des CLOSM.

Organisme de soutien (OS) Il s'agit de l'équipe consacrée à l'appui et à la coordination du projet assujéti à l'entente de financement avec EDSC. Cet organisme coordonne l'élaboration et la mise en œuvre d'une initiative d'impact collectif afin que les objectifs communs soient atteints. L'organisme de soutien agira également en tant qu'intermédiaire financier entre EDSC, les organismes collaborateurs (OC) et les coordonnateurs provinciaux.

Coordonnateur provincial (CP) Dans le cadre du projet, chaque province aura son coordonnateur provincial (4 au total), qui recevra du financement de la part de l'organisme de soutien afin de:

- Approcher des organismes dans sa province ayant les capacités organisationnelles et financières de mener à bien des initiatives d'inclusion sociale des aînés acadiens et francophones pour les recruter à titre d'organismes collaborateurs.
- Gérer la concertation avec tous les organismes collaborateurs potentiels souhaitant mettre en œuvre des initiatives dans sa province.
- Après avoir mené la concertation, mettre sur pied un Plan d'impact collectif provincial (avec des plans de travail, budgétaire, d'évaluation et de durabilité) à partir d'un processus ouvert et transparent.
- Soumettre le Plan d'impact collectif provincial à l'organisme de soutien.

- Maintenir la concertation tout au long du projet avec les organismes collaborateurs afin de partager les meilleures pratiques, maintenir la motivation, assurer une communication continue et développer des stratégies assurant la durabilité des initiatives dans le futur.
- Mettre en œuvre des initiatives d'inclusion sociale s'ils le souhaitent, mais ce ne sera pas obligatoire.

Organisme collaborateur (OC) Un organisme collaborateur est une organisation admissible qui recevra un financement de l'organisme de soutien pour mettre en œuvre des initiatives dans sa province respective qui cadrent avec l'agenda commun atlantique et qui contribuent directement au succès du projet. Les organismes collaborateurs devront travailler en équipe avec les autres organismes collaborateurs et le coordonnateur provincial de leur province en participant aux tables de concertation et à l'élaboration du Plan d'impact collectif provincial.

Comité consultatif Le Comité consultatif est un organisme indépendant non partisan, composé d'environ 10 à 15 membres intersectoriels provenant des quatre provinces atlantiques et de différents domaines d'expertise. Son rôle principal consiste à formuler des recommandations non contraignantes à la CBDC Restigouche, fondées sur des connaissances, la littérature, les meilleures pratiques et les leçons apprises. Ces recommandations guideront la CBDC Restigouche dans l'élaboration de la vision du projet, la définition des orientations stratégiques, l'engagement des partenaires et la planification de la durabilité.

Partenaires communautaires Organismes individuels et membres de la collectivité (p. ex., organismes sans but lucratif, bailleurs de fonds, entreprises, organismes publics, étudiants, parents, etc.) qu'EDSC ne financera pas par l'intermédiaire de l'organisme de soutien, mais qui appuieront le travail du plan d'impact collectif d'une manière ou d'une autre.

Isolement social L'isolement social est défini comme le fait d'avoir très peu de contacts et de piètre qualité avec autrui. Cette situation suppose peu de relations sociales et peu de rôles sociaux ainsi que l'absence de rapports mutuels gratifiants. L'isolement social diffère de la solitude, bien que les deux phénomènes soient souvent liés¹.

Solitude La solitude se caractérise par une détresse qui survient lorsqu'une personne perçoit ses relations sociales comme étant moins satisfaisantes que ce qu'elle souhaiterait. La solitude n'est pas synonyme d'être seul, et le fait de côtoyer d'autres personnes ne garantit pas non plus l'absence de sentiment de solitude².

L'inclusion sociale Bien qu'il n'y ait pas de définition singulière de l'inclusion sociale, il existe une compréhension qu'une société socialement inclusive est une société dans laquelle les gens se sentent valorisés, où leurs différences et leurs droits sont respectés, et où leurs besoins fondamentaux sont mis en place pour qu'ils puissent vivre dans la dignité et faire entendre leur voix. Une société inclusive est une société dans laquelle les gens sont en mesure de participer de façon significative aux systèmes sociaux, économiques, culturels et politiques (traduction de l'anglais)³.

Exclusion sociale L'exclusion sociale décrit les structures et les processus engendrant des inégalités entre des groupes dans la société. L'exclusion sociale fait référence à l'incapacité de certains groupes ou individus de participer pleinement à la vie canadienne en raison des inégalités structurelles dans l'accès aux services sociaux et économiques et les ressources culturelles. Ces inégalités découlent de l'oppression liée à la race, la classe sociale, le sexe, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, le statut d'immigrant et la religion (traduction de l'anglais)⁴. En raison de la nature du projet en cours, la langue est également reconnue comme un facteur d'exclusion; l'incapacité à coopérer avec les minorités dans leur propre langue augmente leur sentiment d'exclusion⁵.

Innovation sociale L'innovation sociale est une démarche volontaire des organismes communautaires, des gouvernements et institutions publiques, des chercheurs, des aînés et des entreprises qui travaillent en collaboration et mettent en commun leurs ressources et idées en vue de développer de manière créative de nouveaux plans et outils pour prendre des mesures afin de contrer des problèmes sociaux comme l'isolement social des aînés.

Voici quelques-uns des principes fondamentaux des approches efficaces en matière d'innovation sociale :

- S'engager à travailler ensemble pour répondre aux besoins particuliers de la collectivité.
- Accueillir un ensemble diversifié de nouveaux partenaires afin de créer un réseau d'interventions

communautaires propice à l'entraide et qui tire parti de l'union des forces (par exemple l'harmonisation des ressources, des programmes, des initiatives, du financement, de l'expertise et de l'expérience déjà en place).

- Adapter les activités, services et programmes à de nouveaux publics.
- Tirer avantage de l'expertise et des ressources intersectorielles (entreprises, collectivités, personnes et gouvernements).
- Se montrer ouvert à la prise de risques pour obtenir des résultats tangibles et durables.
- Adapter les solutions en fonction de l'évolution des attitudes et des comportements, ainsi que des changements structurels, institutionnels et systémiques.
- Utiliser les nouvelles technologies⁶.

Impact collectif « L'impact collectif est une approche en innovation sociale qui « fait appel à la solidarité, de manière structurée, pour accomplir un changement social ». Il part du principe que les organismes peuvent mieux réussir un changement social de grande envergure s'ils coordonnent leurs efforts intersectoriels, au lieu de réaliser en vase clos des interventions ayant des objectifs similaires⁷. »

Un projet d'impact collectif doit inclure les 5 éléments suivants :

- Un agenda commun
- Un système d'évaluation commun
- Des activités qui se renforcent mutuellement
- Des communications continues
- Un organisme de soutien

Agenda commun Un agenda commun a été élaboré par l'organisme de soutien et les membres du comité consultatif du projet et sera mis en œuvre par les coordonnateurs provinciaux et les organismes collaborateurs dans les 4 provinces. Cet agenda commun inclut les éléments suivants : des principes directeurs, une définition commune des défis et de l'urgence d'agir, un objectif, des priorités et des résultats attendus.

Plan d'impact collectif atlantique Chaque province aura son Plan d'impact collectif provincial (PICP). Le coordonnateur provincial de chaque province sera responsable de mettre sur pied ce document après avoir effectué une concertation avec tous les organismes collaborateurs potentiels de sa province afin de

choisir les porteurs d'initiatives et secteurs d'activités qui seront ciblés, et ce, afin d'éviter le dédoublement des efforts.

Dans leur Plan d'impact collectif provincial (PICP), les coordonnateurs provinciaux décriront comment ils comptent implanter l'agenda commun du projet dans leur province respective, en incluant un plan de travail, financier, de durabilité et d'évaluation. Le plan global réunissant les plans de chaque province deviendra le Plan d'impact collectif atlantique.

Système d'évaluation commun L'OS, les coordonnateurs provinciaux et les organismes collaborateurs utilisent les mêmes indicateurs et les mêmes méthodes de collecte de données pour évaluer le progrès du projet.

Empowerment L'empowerment est le fait d'accroître la mobilisation, la collaboration et la prise en charge de l'enjeu de l'inclusion sociale des aînés francophones par les communautés et les populations locales, par exemple, en appuyant des activités qui émanent de la base de la communauté, favorisent l'entraide et la solidarité locale et créent un lien direct entre la population et les décideurs locaux⁸.

Résultats Les résultats sont les changements qui devraient découler du projet (plus d'un résultat peut être directement lié à un objectif). Ils répondent aux questions suivantes : « Comment saurons-nous si le plan d'impact collectif est une réussite? » et « Comment les activités permettent-elles d'améliorer l'inclusion sociale des aînés? ».

Âgisme L'âgisme est le fait d'avoir des préjugés ou un comportement discriminatoire envers des personnes ou des groupes en raison de leur âge. L'âgisme peut prendre de nombreuses formes, notamment des comportements fondés sur des préjugés, des pratiques discriminatoires ou des politiques et pratiques institutionnelles tendant à perpétuer les croyances de ce type. (...) L'âgisme est un comportement largement répandu. Il découle du principe que tous les membres d'un groupe donné (par exemple les personnes âgées) sont identiques. À l'instar du racisme et du sexisme, l'âgisme a une finalité sociale et économique : légitimer et maintenir les inégalités entre les groupes. (...) Cette situation a des conséquences graves à la fois sur les personnes âgées et la société dans son ensemble. Par exemple, l'âgisme limite les questions posées ainsi que la manière dont les problèmes sont envisagés. Par conséquent l'âgisme est un obstacle majeur à l'élaboration de politiques efficaces⁹.

Municipalités/Collectivités-amies des aînés (MADA ou CADA) Élaborée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en 2000, la notion de collectivités-amies des aînés tient compte des huit principaux domaines de vie communautaire qui habilite les aînés ayant divers besoins et diverses capacités à vivre en sécurité et en bonne santé et à participer pleinement à la société. Ces domaines sont les suivants : les espaces extérieurs et les édifices, le transport, le logement, le respect et l'inclusion sociale, la participation sociale, la participation communautaire et l'emploi, la communication et l'information, le soutien de la collectivité et les services de santé. Les collectivités-amies des aînés offrent des occasions d'améliorer la qualité de vie non seulement aux aînés, mais à toute la collectivité¹⁰.

¹ <https://www.canada.ca/fr/conseil-national-aines/programmes/publications-rapports/2014/isolement-social-aines/page03.html>

² <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/partenaires/forum-aines/trousse-isolation-sociale-vol1.html>

³ <https://www.wellesleyinstitute.com/wp-content/uploads/2019/07/Social-Inclusion-Report.pdf>

⁴ https://pdfs.semanticscholar.org/e835/e002b2d4d5bdb3ddca24af1c06f539ec0683.pdf?_ga=2.30033663.1125487080.1604332437-978192418.1604332437

⁵ <http://www.ohchr.org/EN/Issues/Minorities/SRMinorities/Pages/SRminorityissuesIndex.aspx>

⁶ <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/partenaires/forum-aines/trousse-isolation-sociale-vol1.html#section6>

⁷ http://nccdh.ca/images/uploads/comments/Collective_impact_and_public_health_An_old_new_approach_Two_Canadian_initiatives_FR_FV.pdf

⁸ Définition inspirée par le document suivant : <http://www.macsnb.ca/contenu.cfm?id=80>

⁹ <https://www.who.int/ageing/features/faq-ageism/fr/>

¹⁰ <https://www.canada.ca/fr/conseil-national-aines/programmes/publications-rapports/2017/revue-isolement-social-aines.html#h2.3-h3.1>